

Ces modifications reflèteront aussi la politique du gouvernement qui est de conserver et de restaurer les habitations utilisables, conformément à notre avis que le secteur public doit se préoccuper de toutes les habitations—les anciennes comme les nouvelles. Nous avons entendu parler aujourd'hui de la nécessité de conserver les vieilles maisons et d'en faire des habitations satisfaisantes. Les dispositions de la loi qui portent sur l'aide à la constitution de réserves de terrains seront élargies et renforcées de façon à rendre ce programme plus utile pour les provinces et pour les municipalités en matière d'aménagement de terrains et de création de nouvelles localités. Je vois que le chef de l'opposition (M. Stanfield) est à la Chambre: sa présence me flatte. L'autre jour, il a fait un discours à Toronto à l'Institut de développement urbain; j'ai eu du mal à le suivre. Il a parlé de la nécessité de procéder au remembrement foncier. Nos modifications dépasseront de beaucoup ce qu'il a proposé à l'Institut.

Plus précisément, elles offriront aux Canadiens à revenu modique un plus grand choix dans le genre de logement et le régime d'occupation qui leur seront accessibles. Les dispositions de la loi sur le logement non lucratif seront plus généreuses de façon à encourager les institutions religieuses, les clubs de bienfaisance et autres organismes semblables à parrainer ce genre d'habitation. Des nouvelles mesures seront proposées pour donner une aide financière sous forme de prêts et de subventions fédérales-provinciales correspondantes aux économiquement faibles qui veulent être propriétaires de leur maison. Nous comptons bien donner aux Canadiens la chance d'acheter leurs maisons et d'éprouver la fierté d'en être les propriétaires.

Une autre aide analogue sera offerte en vue de faciliter la rénovation des logements pour les gagne-petit et les salariés moyens. Le programme d'amélioration du voisinage a été élaboré pour remplacer le programme de rénovation urbaine qui est en cours d'élimination. Le nouveau programme qui vise la conservation, l'amélioration, la réparation et la rénovation s'adresse également aux économiquement faibles, aux salariés moyens et au milieu où ils vivent. Sous réserve d'accord avec chaque province participante, le gouvernement fédéral partagera le coût de l'achat de terrains afin d'aménager des espaces libres, des installations communautaires, des logements pour les économiquement faibles, des garderies, des centres de séjour et autres services communautaires du même genre. Nous paierons également la moitié des frais pour effectuer des réunions ou des relevés et recourir à d'autres moyens en vue de s'assurer la participation des résidents eux-mêmes à la conservation et à l'amélioration de leur milieu ambiant. La rédaction du texte législatif tire à sa fin. Naturellement, je suis heureux de constater que l'opposition souhaite que la mesure soit présentée immédiatement et j'écouterai, cet après-midi, avec un vif intérêt, les propositions que les députés voudront faire à l'égard de ce projet de loi. J'espère qu'ils feront connaître leurs idées.

J'ai mentionné que les gouvernements provinciaux et municipaux sont des partenaires importants dans nos entreprises de construction de logements. Sans l'entière coopération et la collaboration des divers niveaux de gouvernement: fédéral, provincial et municipal, nous ne parviendrons pas à résoudre nos problèmes de logement. C'est pourquoi des hauts fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère d'État des Affaires urbaines se sont rendus dans toutes les provinces et les territoires afin d'y rencontrer les ministres et leurs fonctionnaires, leur exposer les modifications pro-

posées et les inviter à faire connaître leurs opinions. Dans la plupart des cas, les fonctionnaires municipaux ont également assisté à ces réunions avec l'approbation des gouvernements provinciaux. Jusqu'ici, leurs réactions ont été encourageantes et je pense que nous nous comprenons assez bien pour justifier la présentation prochaine de la mesure à la Chambre. J'estime que les députés ont aussi le droit de connaître dès que possible ces propositions et les projets du gouvernement.

Je tiens à souligner, toutefois, que ces réunions ne sont que le début d'un échange constant de vues qui nous permettra de nous occuper ensemble de tous les règlements et rouages administratifs nécessaires pour assurer la mise à exécution, d'une façon compétente et efficace, des programmes. La présente série de réunions avec les provinces doit avoir pour objet d'assurer l'accord au besoin sur la nature des règlements édictés en vertu de la loi, sur le processus d'application et sur le processus d'administration du programme d'habitation du gouvernement fédéral. Je tiens à assurer aux provinces qu'il y aura des discussions de ce genre sur ces questions. Ce que nous cherchons à élaborer par suite de cette mesure législative c'est un éventail de mesures adaptables qui fourniront aux provinces et à leurs organismes chargés du logement ainsi qu'aux municipalités, un choix de moyens leur permettant de régler leurs problèmes particuliers dans ce domaine.

Comme je l'ai proposé aux ministres provinciaux, ces réunions doivent déborder le simple cadre d'entretiens sur des mesures législatives importantes d'intérêt mutuel. Nous les considérons aussi comme un engagement que nous contractons de mener des consultations tripartites à long terme entre gouvernements non seulement au sujet du logement, mais sur toute la gamme des affaires urbaines. Le député de Halifax-East Hants en a parlé lorsqu'il a exposé tout le processus de l'urbanisation et les nombreuses questions qu'a traitées le professeur Lithwick dans son rapport sur le Canada urbain.

Cette politique, mon ministère s'y est engagé dès sa création, et j'y souscris entièrement. Un des objectifs du ministère, que j'ai poursuivi énergiquement depuis ma nomination, est de créer les mécanismes et l'atmosphère permettant à tous les paliers de gouvernement au Canada et au secteur privé de collaborer à la réalisation d'un mode de vie urbaine sain et satisfaisant. Il est évident que la portée et la complexité des problèmes urbains dépassent les possibilités d'un seul palier de gouvernement, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal, et même celles du gouvernement seul.

Voilà pourquoi j'étais très heureux, il y a deux semaines, d'annoncer que les trois paliers de gouvernement étaient convenus d'organiser pour la première fois, à la mi-novembre, un congrès national des affaires urbaines. J'ai annoncé également que les membres du comité préliminaire des dépenses, formé du Trésorier de l'Ontario au nom de toutes les provinces, du maire de Hull au nom des municipalités du Canada, et de moi-même, étaient convenus de la nécessité de tenir un tel congrès tripartite, première étape qui, je l'espère, nous permettra de mettre au point une méthode grâce à laquelle les gouvernements dont les décisions affectent l'environnement urbain pourront communiquer entre eux, comparer leurs politiques et leurs programmes, et définir en quelque sorte des objectifs communs d'urbanisme. Dans un discours, l'autre jour, le chef de l'opposition nous a reproché d'avoir tendance à blâmer la constitution comme à plaisir. Grâce à cette entente entre le gouvernement fédéral, les provinces et les